



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/34
6 juin 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-sixième réunion
Montréal, 4 – 8 juillet 2005

PROPOSITION DE PROJET : NIGERIA

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Solvants

- Projet cadre en vue de l'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants (deuxième tranche)

ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS NIGERIA

TITRE DU PROJET**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

Projet cadre en vue de l'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants (deuxième tranche)	ONUDI
---	-------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :

Ministère de l'Environnement

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2003 JUSQU'À MARS 2005)**

Annexe B, Groupe II	166,65		
Annexe B, Groupe III	31,3		

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO, 2003 jusqu'à mai 2005)

SAO	Mousses	Frigorigènes	Aérosols	SAO	Solvants	Agents de transformation	Fumigènes
					CTC : 166,65		
					1,1,1-trichloroéthane : 31,3		

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)

S.O.

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total : 341 000 \$US : élimination totale 39,8 tonnes PAO.

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
TCA (tonnes PAO)	Consommation maximum pour l'année	166,7	22,9	22,9	22,9	0	0	0	
CTC (tonnes PAO)	Consommation maximum pour l'année	31,3	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	0	
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER									
CTC		143,8	0	0	22,9	0	0	0	
TCA		8,3	0	0	0	0	23	0	
Consommation totale de SAO à introduire (HCFC)		S.O.							
Coût du projet dans la proposition originale (\$US)									S.O.
Coût total du projet (\$US) :		530 000	317 000	425 000	303 200	0			1 575 200
Total des coûts d'appui (\$US)		39 750	23 775	31 875	22 740	0			118 140
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)		569 750	340 775	456 875	325 940	0			1 693 335
Rapport coût-efficacité final du projet (\$US/kg)									

DEMANDE DE FINANCEMENT: Approbation du financement pour la deuxième tranche (2005) comme indiqué ci-dessus.
RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

Pour examen individuel

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Nigeria, l'ONUDI a présenté à la 46^e réunion un rapport sur les activités entreprises depuis l'approbation du projet d'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants pour le Nigeria, de concert avec un plan de mise en oeuvre annuel pour la deuxième tranche. L'ONUDI a aussi demandé l'approbation de 317 000 \$US plus des coûts d'appui de 23 775 \$US pour la mise en oeuvre de la deuxième tranche.

Données générales

2. À sa 43^e réunion, le Comité exécutif a approuvé en principe le projet d'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants pour le Nigeria à un montant total de 1 575 200 \$US plus des coûts d'appui de 118 140 \$US pour l'ONUDI. Le Comité exécutif a aussi approuvé le financement de la première tranche du projet à un montant de 530 000 \$US plus des coûts d'appui de 39 750 \$US pour l'ONUDI (décision 43/31).

3. La décision 43/31 indique aussi au paragraphe c) que les demandes pour des tranches subséquentes seront présentées à la dernière réunion de l'année et, au paragraphe d) v), que l'ONUDI aura, chaque année, la responsabilité de présenter un rapport sur la mise en oeuvre des activités financées dans le cadre du projet et de fournir au Comité exécutif une vérification à l'effet que les limites de consommation de tétrachlorure de carbone (CTC) et de 1,1,1-trichloroéthane (TCA) du projet a été réalisées conformément au calendrier ci-dessus.

Rapport périodique sur les activités mises en oeuvre à ce jour

4. Tel que l'indique le rapport périodique, en 2004, la consommation de tétrachlorure de carbone (CTC) et de 1,1,1-trichloroéthane (TCA) a été de 166,7 tonnes PAO et 31,3 tonnes PAO, respectivement. Ces niveaux de consommation s'insèrent dans les limites précisées dans le projet approuvé. Les formules de déclaration des douanes et les autres documents à l'appui de ces chiffres ne sont pas encore disponibles.

5. Depuis l'approbation du plan d'élimination du secteur des solvants, les activités suivantes ont été mises en oeuvre :

- a) Le Comité national de planification, qui fait partie du Ministère de l'Environnement, à titre d'autorité nationale visant à assurer la conformité au Protocole de Montréal, a affecté un coordonnateur de projet à la mise en oeuvre du plan d'élimination des solvants, et ce dernier sera aidé par des spécialistes industriels nationaux. Le bureau central de l'ONUDI aide à la mise en oeuvre globale du projet tandis que le bureau extérieur de l'ONUDI à Abuja contribue à certaines activités administratives, notamment les opérations financières, les dédouanement des marchandises, la logistique et les services de communication.
- b) L'Unité de l'ozone, de concert avec les spécialistes industriels nationaux, a effectué des études sur les entreprises qui forment des solvants de dégraissage (représentant plus de 50 pour cent de la consommation totale des solvants avec SAO au Nigeria) et le secteur industriel du nettoyage des pièces. Aussi, un atelier

technique a été dispensé à des formulateurs sur d'autres technologies et agents de nettoyage.

- c) De l'assistance financière a été fournie à des formulateurs sélectionnés afin qu'ils développent de nouvelles formulations sans SAO pour leurs produits (dégraisseurs, détachants, teintures pour cuir et pigments). Plusieurs de ces entreprises avaient commencé leur travail de développement de nouvelles formulations avant l'approbation du projet et avaient déclaré leurs résultats provisoires en ce sens;
- d) Un voyage d'études dans des pays non visés par l'Article 5 a été organisé avec l'aide de l'ONUDI afin de recueillir des données sur d'autres technologies et sur les solvants de remplacement pour le secteur du nettoyage des pièces. On a élaboré des spécifications pour l'équipement requis pour éliminer le CTC et le TCA en se fondant sur la recherche effectuée jusqu'à maintenant. L'ONUDI a déjà commandé seize machines de nettoyage par ultrasons qui seront livrées à des entreprises sélectionnées (juin-juillet 2005);
- e) Un programme de formation des formateurs à l'utilisation d'équipement de nettoyage par ultrasons et d'autres agents de nettoyage a été organisé chez le fournisseur des machines à nettoyer aux États-Unis (23 au 26 mai 2005), à l'intention de nettoyeurs de pièces sélectionnés. Le personnel formé formera à son tour d'autres entrepreneurs de nettoyage des pièces à la façon d'utiliser l'équipement de nettoyage par ultrasons; et
- f) L'Unité de l'ozone a poursuivi les discussions avec les entreprises utilisatrices et les ateliers de nettoyage à sec en ce qui concerne l'élimination des solvants avec SAO (par exemple, l'Institut scientifique de développement d'équipements -- Science Equipment Development Institute -- a effectué des recherches sur la faisabilité de modifier les machines à nettoyer existantes à base de CTC pour leur permettre de fonctionner avec du trichloroéthylène. Peugeot Automobile Nigeria a indiqué qu'elle est à éliminer l'emploi de TCA pour nettoyer les pièces d'automobile en passant à un système de nettoyage détergent qui s'insère dans la stratégie globale de l'entreprise).

6. Du financement total approuvé pour la première tranche du projet (530 000 \$US), 481 005 \$US avaient été décaissés.

Vérification de la consommation maximum pour 2004

7. L'ONUDI a signalé que deux vérifications des SAO étaient en cours, l'une pour obtenir des données sur la consommation de CFC pour 2004 dans le cadre du plan national d'élimination (PNE) des CFC et l'autre pour obtenir des données sur la consommation de CTC et de TCA dans le secteur des solvants, aussi pour 2004. Pendant ces vérifications, les données d'importation pour 2004 seront vérifiées en même temps que les pièces justificatives requises des intervenants pertinents.

Plan annuel de mise en oeuvre de la deuxième tranche

8. L'ONUDI a présenté un plan annuel de mise en oeuvre (PAM) pour la deuxième tranche du plan d'élimination du secteur des solvants. La consommation maximum est identique aux niveaux précisés dans la décision 43/31 (indiqués dans la feuille de couverture du projet).
9. Les activités proposées pour mise en oeuvre dans la deuxième tranche sont les suivantes :
- a) Élimination de 25,3 tonnes PAO de solvants avec SAO (15,4 tonnes PAO de CTC et 9,9 tonnes PAO de TCA) utilisées par 15 fabricants de formulations;
 - b) Élimination de 12,8 tonnes PAO de solvants avec SAO (9,4 tonnes PAO de CTC et 3,4 tonnes PAO de TCA) utilisées par des entrepreneurs en nettoyage industriel;
 - c) Élimination de 16,0 tonnes PAO de solvants avec SAO (6,8 tonnes PAO de CTC et 9,3 tonnes PAO de TCA) utilisées par des entrepreneurs en nettoyage des pièces;
 - d) Élimination de 24,0 tonnes PAO de solvants avec SAO (22,0 tonnes PAO de CTC et 2,0 tonnes PAO de TCA) utilisées par des entreprises utilisatrices, notamment Ibeto Group, Peugeot Automobile Nigeria, Ltd., Scientific Equipment Development Institute;
 - e) Élimination de 16,5 tonnes PAO de CTC utilisées par des ateliers de nettoyage à sec; et
 - f) Poursuite de la campagne de sensibilisation de l'industrie et du grand public.
10. Les mesures potentielles à mettre en oeuvre par le gouvernement sont notamment les suivantes :
- a) Élaboration de règlements sur la réglementation des solvants appauvrissant la couche d'ozone au Nigeria;
 - b) Programmes de formation pour les nettoyeurs de pièces sur la technologie de nettoyage par ultrasons; ateliers techniques de sensibilisation pour les sous-secteurs du nettoyage à sec, de l'utilisation générale d'entreprise et du nettoyage industriel;
 - c) Programme de formation pour les agents de douanes et les organismes gouvernementaux pertinents; et
 - d) Réunions consultative (deux fois par année) avec les principaux intervenants sur la réglementation des substances appauvrissant la couche d'ozone au Nigeria.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Questions en rapport avec la décision 43/31

11. Conformément à la décision 43/31, le financement de la deuxième tranche et des tranches subséquentes du projet de plan d'élimination du secteur des solvants sera demandé à la dernière réunion du Comité exécutif des années pertinentes. À cet égard, le Secrétariat a demandé des explications à l'ONUDI quant aux raisons de l'écart constaté par rapport aux conditions convenues de l'approbation.

12. L'ONUDI a indiqué que, au moment de la présentation du projet à la 43^e réunion, il existait quelque incertitude à savoir s'il y aurait deux ou trois réunions du Comité exécutif en 2005. Aussi, il était probable que la demande de financement de la deuxième tranche à la première réunion du Comité exécutif en 2005 ne serait pas réaliste, parce que les résultats prévus de la mise en oeuvre de la première tranche seraient limités. En outre, le programme annuel de mise en oeuvre proposé présenté à la 46^e réunion est essentiel si le Nigeria souhaite respecter ses obligations en matière de CTC et de TCA en vertu du Protocole de Montréal.

Consommation et élimination des SAO

13. Le Secrétariat a pris note que bien qu'il n'y ait actuellement aucun règlement en place visant à réglementer les importations de CTC ou TCA, des contingents d'importation ont été adoptés pour 2004 (correspondant aux quantités maximales de CTC et de TCA admissibles en vertu de l'entente). Prenant note qu'il n'existe aucune pièce justificative en provenance de l'organisation des douanes, le Secrétariat a demandé des explications sur la façon dont les niveaux d'importation de CTC et de TCA avaient été déterminés. Le Secrétariat a aussi pris note que le niveau réel des importations avait été indiqué comme étant précisément égal aux niveaux maximums indiqués dans l'entente. Le Secrétariat a demandé de clarifier la proposition à l'effet que le gouvernement du Nigeria avait été informé par l'ONUDI que les niveaux des importations à déclarer comme consommation sont les importations réelles entrant au pays, et non les niveaux autorisés pour importation.

14. L'ONUDI a indiqué que le Nigeria possède actuellement un système de réglementation de l'importation de certaines substances chimiques dangereuses, notamment le CTC et le TCA. Cet instrument a été utilisé par le gouvernement pour réglementer avec succès la consommation de SAO afin de permettre au Nigeria de respecter le calendrier d'élimination en vertu du Protocole de Montréal. En outre, la mise en oeuvre du programme d'élimination des SAO est fondée sur des règlements existants en matière d'environnement qui contiennent des références particulières à la réglementation de la consommation de SAO au pays. En 2004, la quantité maximale admissible pouvant être importée au pays était de 166,7 tonnes PAO de CTC. En conséquence, des contingents d'importation de 166,7 tonnes PAO ont été attribués à des importateurs accrédités qui en avaient fait la demande. Les rapports reçus jusqu'à maintenant des importateurs de CTC et de TCA indiquent que ces derniers utilisent pleinement leurs permis d'importation en vue de la réduction anticipée des contingents. L'acquisition des données en

rapport avec les activités douanières, qui n'ont pas encore été informatisées, est plutôt laborieuse, et le gouvernement n'a pas encore confirmé ces renseignements (toutefois, l'ONUDI considère que les données du rapport sont fiables étant donné l'expérience des années antérieures). L'ONUDI a pris note qu'on s'attend à ce qu'un projet de loi visant la réglementation de l'importation, de l'exportation et de l'utilisation des SAO soit adopté par l'Assemblée nationale et devienne opérationnel avant la fin 2005.

15. Sur la base des renseignements du rapport périodique, on peut en déduire que les activités d'élimination ont été amorcées, mais qu'elles ne sont pas encore terminées. Étant donné que la consommation maximum pour 2005 en vertu du Protocole de Montréal s'applique pour la totalité de l'année, toute activité nécessaire pour respecter les limites de consommation pour 2005 qui n'est pas encore achevée aura déjà entraîné une consommation au-delà de la limite pour 2005. Cela étant, le Secrétariat a demandé des explications sur la façon dont on prévoit réaliser la consommation maximum étant donné les dates d'achèvement planifiées pour les activités du projet.

16. L'ONUDI a signalé que, selon les dernières informations du fournisseur de machines de nettoyage par ultrasons, on s'attend à ce que l'équipement soit livré en juin et juillet 2005 aux entreprises de nettoyage sélectionnées; le CTC sera éliminé dans ce sous-groupe immédiatement après l'installation des équipements et la fin des essais avec des agents de nettoyage sans ODS. D'autres entrepreneurs en nettoyage des pièces font aussi partie de la liste des receveurs des mêmes machines dans la deuxième tranche. L'ONUDI a évalué la demande restante de CTC pour 2005 et pris note qu'elle est supérieure à la limite pour 2005 (la demande estimative pour le TCA est inférieure à la limite indiquée dans le projet). Une demande supérieure à la quantité réglementée doit être comblée à partir des produits de remplacement ou des stocks accumulés de produits chimiques.

17. Le Secrétariat a aussi fait remarquer que les activités commencées jusqu'à maintenant en vue de l'élimination du CTC ne permettront pas de réaliser les réductions requises d'environ 5 tonnes PAO en matière de consommation, et il a demandé des explications à l'ONUDI sur la façon dont on compte réaliser les objectifs en matière de CTC.

18. L'ONUDI a indiqué que la réduction insuffisante du CTC par rapport à l'objectif 2005 sera traitée dans les activités proposées dans le deuxième PAM. Parmi les activités qui seront entreprises, on retrouve l'assistance aux entreprises restantes qui formulaient des solvants de dégraissage et l'intensification des activités de sensibilisation entre les ateliers de nettoyage à sec et les entrepreneurs en nettoyage industriel. On estime que les activités d'élimination proposées dans la deuxième tranche permettront de réduire la demande d'une quantité supérieure au manque actuel.

19. Le Secrétariat fait remarquer que, à partir des informations fournies par l'ONUDI, bien que certaines entreprises consommatrices de CTC aient cessé d'utiliser des SAO avant la fin de 2004, une partie importante des autres entreprises qui doivent procéder à une élimination afin de permettre la réalisation de l'objectif de réduction de 85 pour cent en 2005 (143,8 tonnes PAO) pourraient encore utiliser des SAO. Il semble que le Nigeria ait encore à faire face à certaines difficultés s'il doit respecter les mesures de réglementation en matière de CTC pour 2005.

Problèmes en rapport avec la vérification

20. Les rapports indiquent que des vérifications des SAO sont en cours. Le calendrier de mise en oeuvre de la deuxième tranche indique que le processus de vérification sera terminé en août. Il faut donc se rendre à l'évidence que les exigences en matière de vérification pour 2004 n'ont pas été respectées. À cet égard, le Secrétariat a attiré l'attention de l'ONUDI sur la décision 44/12 en vertu de laquelle on demandait aux agences de « s'assurer que toutes les procédures de vérification exigées en vertu des accords visés avaient été menées à terme et qu'elles étaient intégrées au document de projet avant sa présentation. »

21. L'ONUDI a indiqué qu'elle était au courant de la décision 44/12. Toutefois, l'ONUDI a aussi attiré l'attention sur ce qu'elle considère comme des écarts entre le calendrier des activités pertinentes en rapport avec le plan d'élimination du secteur des solvants, notamment la disponibilité des données (au premier trimestre de 2005), la présentation de rapports sur les données officielles (avec le 1^{er} mai comme date limite pour le Secrétariat du Fonds et le 30 septembre pour le Secrétariat de l'ozone), la vérification, et le moment choisi pour la présentation du programme de mise en oeuvre de la prochaine tranche. L'ONUDI a aussi indiqué que les paramètres pour la vérification avaient été préparés (sur la base des lignes directrices provisoires de la vérification qui ont fait l'objet de discussion à plusieurs réunions du Comité exécutif), et un institut a été sélectionné. Ce dernier avait déjà commencé le travail, qui prévoyait les activités suivantes :

- a) Réunion avec le Ministère fédéral de l'Environnement pour l'examen de la politique et des mesures prises par le gouvernement en ce qui a trait au plan d'élimination des SAO dans le secteur des solvants;
- b) Réunion avec la Banque centrale du Nigeria, la Division du Commerce international (External Trade Division) pour les documents d'importation;
- c) Réunion avec les principaux intervenants (responsables de l'inspection avant expédition, autorités pertinentes, départements des douanes et de l'accise, office national des aliments, administration et contrôle des drogues, importateurs);
- d) Compilation et analyse des données; et
- e) Présentation de rapports (rapport provisoire et projet de rapport final).

22. Le Secrétariat remarque que la présentation des demandes pour des tranches subséquentes de ce projet à la dernière réunion de l'année, tel que l'exige la décision 43/31, éviterait à l'ONUDI les difficultés auxquelles elle ferait face si elle devait se conformer aux exigences en matière de vérification à la présente réunion. Outre l'exigence d'aider en priorité le Nigeria à respecter ses obligations en matière de conformité, il n'y a aucune raison de considérer la proposition pour approbation à la présente réunion.

23. Si le projet devait être approuvé en principe et le décaissement retenu en attendant une vérification satisfaisante, et si le rapport de vérification, au moment où il est reçu, pouvait faire l'objet d'un examen positif par le Secrétariat sans qu'il ne faille de renseignements supplémentaires, l'approbation de la deuxième tranche à la présente réunion pourrait permettre de gagner quelque trois mois comparativement au report du projet à la 47^e réunion.

RECOMMANDATION

24. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la demande d'approbation de la deuxième tranche du financement pour le projet d'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants au Nigeria sur la base des informations fournies ci-dessus.
